

Chers amis pongistes, le CTT St-Imier a le plaisir de vous inviter aux :

Championnats Jurassiens Individuels 2017-2018

Date : dimanche 25 mars 2018

Lieu : Halles de gymnastique 2610 St-Imier

Participation Les championnats individuels Jurassiens sont ouverts à tous les joueurs de l'ANJTT des cantons du Jura et de Berne en possession d'une licence STT valable, laquelle devra être présentée lors du début de la compétition (**oubli : amende Fr. 20.- selon art.12.3.1 R.F. STT**).

Séries prévues

8h00	Ouverture de la salle
8h30	Double U11-U18 (KO) Double O40-O70 (KO)
9h30	Simple U11-U13 (poules) Simple U15-U18 (poules) Simple O40-70 (poules)
11h00	Simple 769 points ELO et moins (poules) -> D1 et D2 Simple 770-1199 points ELO (poules) -> D3 à C10
12h30	Remise des médailles catégories d'âges
13h30	Simple 1079 points ELO et moins (poules) -> D1 à C7 Simple 1080 points ELO et plus (poules) -> C8 à A20
15h30	Simple Dames Open (poules)
16h00	Double 8 (KO) Double 20 (KO)
19h00	Remise des médailles

L'horaire indiqué est à titre indicatif, des retards ne sont pas à exclure.

Généralités

Les championnats jurassiens individuels se disputent selon la formule suivante :

Simples

Jusqu'à 3 inscrits : série annulée ou regroupée

3-5 inscrits : un seul groupe, le classement de celui-ci fait office de classement final.

6 inscrits et plus : poules de 3 ou de 4 (2 qualifiés par poule) puis tableau à élimination directe.

Double 8-20

Le classement total des deux partenaires ne doit pas dépasser la catégorie donnée (par exemple : un C7 associé avec un B13 pour la catégorie double 20). Classements pris au 1.1.2018.

Lors des poules, en cas d'égalité de victoires entre deux joueurs et plus, le classement est établi en fonction des critères suivants :

- Quotient des manches gagnées et perdues
- Quotient des points gagnés et perdus
- En dernier recours, tirage au sort

Seules les parties entre joueurs à égalité sont prises en considération.

Règlement

Un joueur/joueuse n'a aucune limite quant au nombre de séries simples auxquelles il désire participer à condition de répondre aux généralités citées ci-dessus. Une seule série de double des catégories **8 ou 20 au choix.**

Toutes les parties se déroulent en trois sets gagnants.

Aucune petite finale ne sera disputée. Les deux demi-finalistes vaincus seront **médillés.**

Balles officielles balle plastique blanche *** fournies par les joueurs

Nombre de tables 16

Juge-arbitre Olivier Schwab

Arbitres Aliakbar Kamrani Aryian
Voyame Michel
Kneuss Sébastien

Finances d'inscription

Toutes les séries simples hommes :	Fr. 8.-
Série dames Open :	Fr. 0.- (gratuit)
Séries doubles, par joueur / joueuse :	Fr. 7.-
Séries simples U11, U13, U15, U18, toutes les séries	Fr. 5.-
Taxe de tournoi :	Fr. 4.-

Inscription Les listes d'inscriptions devront être validées sur internet
<https://pyngpong.info/regform/?evt=JURA2018>

Délai d'inscription samedi 17 mars 2018 à 23h00
Pour les responsables techniques de club, il y a un petit logo en forme de trèfle en haut à droite du formulaire d'inscription qui permet de saisir très rapidement les inscriptions pour leurs joueurs du club sélectionné sans avoir à le faire un par un par le mode "inscription normale".

Tirage au sort mardi 20 mars chez le juge-arbitre
Païement Par bulletins de versement envoyés aux clubs.

Informations diverses Tenue officielle selon le règlement STT
La couleur principale des vêtements doit être nettement différente de la couleur de la balle officielle

Absence excusée Par téléphone à Olivier Schwab (079 724 16 00), au plus tard jusqu'au samedi 24 mars 2018 à 21h00

Forfait Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.3 du Règlement Financier STT (**frais d'inscription + Fr. 20.-**)

Restauration Petite restauration et boissons chaudes/froides à prix attractifs.

En nous réjouissant de votre présence lors de cette compétition, nous vous présentons, chers amis pongistes, nos salutations amicales et sportives.

Toute l'équipe du CTT St-Imier